



Ordre du jour complémentaire du 23 mars 2021

Questions orales d'actualité :

- Mise à disposition de sacs de denrées alimentaires de base pour les étudiant.e.s de la Haute Ecole Condorcet rencontrant des difficultés.-
Question de M. le Conseiller provincial Jérémy BRICQ.

Motion :

- Modification du texte de la motion visant à s'engager en faveur d'un Service Citoyen en Belgique

Mise à disposition de sacs de denrées alimentaires de base pour les étudiant.e.s de la Haute Ecole Condorcet rencontrant des difficultés.

Monsieur le Président, Très Cher Serge,
Monsieur le Directeur Général, Monsieur Uystpruyst,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour le travail que vous réalisez quotidiennement pour notre Province.

Comme vous le savez, j'ai effectué mes études au sein de la Haute École Condorcet et je connais les difficultés financières que nombre d'étudiants éprouvent au cours de leur scolarité.

Vu la crise, je ne puis que saluer l'initiative menée par le pôle Hennuyer qui met à disposition hebdomadairement près de 1000 sacs de denrées alimentaires de base pour les étudiant.e.s rencontrant des difficultés.

Pouvez-vous dresser un premier bilan de cette initiative au sein de notre institution ?

Selon plusieurs sources, il semblerait que la semaine dernières seuls 84 sacs ont pu être emportés sur les 250 potentiellement disponibles dont dispose la Haute École Condorcet. Il me revient que ces aides alimentaires sont à enlever uniquement sur le site de Mons auprès d'étudiants spécifiquement affectés à la distribution et d'une assistante sociale. Au regard des sacs qui restent disponibles, pouvez-vous m'indiquer s'il est exact qu'une distribution décentralisée n'est pas prévue, tout au moins, sur les sites de Tournai, Morlanwelz et Charleroi ? Si cette distribution décentralisée devait être organisée, pourriez-vous m'informer des modalités prévues à cet effet ?

Lutter contre la précarité étudiante reste une priorité du groupe Socialiste et c'est en ce sens que nous encourageons le Collège à agir afin que les initiatives de ce type puissent être au maximum décentralisée dans notre province qui est, faut-il le souligner, la plus peuplée de Wallonie.

D'avance, je vous remercie, Monsieur le Président, Très Cher Serge, Monsieur le Directeur Général, Monsieur Uystpruyst, d'inscrire cette question orale d'actualité à l'ordre du jour du prochain Conseil provincial et remercie dès à présent le Collège pour sa réponse.

Bien sincèrement,

Jérémy BRICQ,
Conseiller provincial.

**Motion des groupes PS, MR, ECOLO, CDH et PTB visant à s'engager en faveur
d'un Service Citoyen en Belgique**

Vu la décision du Collège provincial du 15 octobre 2020 de soutenir et d'établir un partenariat avec la Plateforme pour le Service Citoyen, s'acquittant d'une cotisation de membre annuelle et permettant aux services provinciaux d'accueillir un jeune de 18 à 25 ans pour une période de 6 mois dans le cadre de la prestation de sa mission de Service Citoyen ;

Attendu que le Collège provincial a décidé d'adhérer aux principes fondamentaux et de signer la Charte d'adhésion au Service Citoyen ;

Attendu que cette initiative est déjà soutenue par plusieurs communes hainuyères dont Ath, Charleroi, Châtelet, Écaussinnes, Leuze en Hainaut, Mons, Soignies, Thuin, Tournai ;

Considérant que les Principes fondamentaux de la Charte d'adhésion au Service Citoyen sont:

- **Une vraie étape de vie**
Le service citoyen constitue un engagement à plein temps d'une durée continue de minimum six mois. Il renforce le développement personnel et l'implication des jeunes dans la société.
- **Un service citoyen accessible à tous les jeunes**
Affichant une vocation universelle, le Service Citoyen doit être accessible à tous les jeunes de 18 à 25 ans et leur assurer les moyens de subvenir à leurs besoins pendant cette période.
- **Au service de missions d'intérêt général**
Le Service Citoyen est centré sur des missions répondant à de réels enjeux de société, par ailleurs inscrits dans les politiques prioritaires de la Province de Hainaut : l'action sociale, l'environnement, la culture et le sport. Il peut constituer une contribution utile pour les organismes d'accueil et leurs bénéficiaires dans un esprit de formation et d'éducation permanente
- **Un temps d'apprentissage, de formation, d'orientation et d'ouverture**
Le Service Citoyen mobilise les jeunes qui acquièrent des compétences multiples (sociales, manuelles, relationnelles, intellectuelles, ...). Tout en restant un temps consacré à servir l'intérêt général et la citoyenneté, il encourage les jeunes à avancer dans leur projet personnel.
- **Une expérience collective et un temps de brassage social et culturel**
Le Service Citoyen doit impérativement favoriser le brassage social et culturel. Afin d'encourager l'entraide, la complémentarité, la solidarité, la responsabilité, le Service Citoyen inclut des temps de rencontres, d'échanges entre jeunes de tous horizons, entre générations et des expériences collectives. Il constitue une double opportunité : construire et se construire.
- **Un temps reconnu et valorisé**

Ce temps donné à la collectivité doit être reconnu par un véritable statut ainsi que par l'ouverture de droits et avantages (dispense de recherche d'emploi, indemnités, sécurité sociale, assurances, ...).

- **Un dispositif fédérateur**

Soutenu et mis en œuvre par les autorités publiques, le Service Citoyen constitue un projet fédérateur qui doit associer dans sa mise en œuvre l'ensemble des parties prenantes : Institutions publiques mais aussi collectivités locales, associations, représentants des jeunes, partenaires sociaux, entreprises... ;

Considérant que la volonté de renforcer la participation citoyenne s'inscrit comme une des valeurs cardinales de la Province de Hainaut et de son plan stratégique et opérationnel Adhésion 3.0 ;

Considérant que ce dernier vise à répondre aux 17 objectifs du développement durable ;

Considérant que cette période d'engagement est extrêmement enrichissante pour celles et ceux qui se lancent dans ces missions : ils acquièrent de l'expérience de vie, on leur donne le temps d'avoir une réflexion sur leur futur, ils apprennent à mieux se connaître, à développer leurs talents, à trouver leur place au sein d'un groupe et d'une société ;

Que pour une grande majorité de ces jeunes, il est facile de se rediriger vers un emploi ou une formation par la suite. Des résultats similaires ont été observés dans d'autres pays européens ;

Considérant que « *la mise en place de missions de Service Citoyen amplifie les échanges intergénérationnels & interculturels au sein de nos structures provinciales et de ceux-ci contribuent naturellement à une meilleure cohésion sociale.* »

Considérant que cette motion est destinée à encourager, recommander, soutenir, défendre, promouvoir un sujet d'actualité qui présente les intérêts provinciaux par le soutien au dispositif « service citoyen » qui favorise le développement personnel des jeunes ainsi que leur intégration dans la société en tant que citoyens responsables, critiques et solidaires et favoriser par la même occasion leur perspective d'emploi et de formation.

Décisions :

Le Conseil provincial du Hainaut décide¹ :

- **De charger le Collège provincial de signer la Charte d'adhésion au Service Citoyen, engageant la Province de Hainaut à se mobiliser pour la mise en place progressive d'un Service Citoyen institutionnalisé sur l'ensemble du territoire belge ;**

¹ La signature de la Charte (engagement de Niveau 1) est un pré-requis à tout autre engagement de la part de la Province.

- De s'engager à mettre en place des actions d'information afin de promouvoir le Service Citoyen au sein de la population de notre Province et, plus particulièrement, auprès des jeunes âgés de 18 à 25 ans ;
- De s'engager à encourager l'ouverture de nouveaux partenariats avec des organismes d'accueil potentiels en : diffusant et informant sur l'existence et la possibilité de partenariat avec la Plateforme pour le Service Citoyen.
- De s'engager pour créer une ou plusieurs missions au sein même des services provinciaux. La Province de Hainaut décide de devenir elle-même organisme d'accueil et signe une convention de partenariat avec la Plateforme pour le Service Citoyen ;
- De demander au Gouvernement fédéral d'instituer un statut légal au jeune en Service Citoyen et d'assurer son financement par une action coordonnée entre le fédéral, les régions et communautés ;
- De solliciter le Gouvernement wallon afin qu'il poursuive les engagements pris lors de la législature précédente pour soutenir le projet du Service Citoyen, afin de renforcer ce dispositif en appliquant les mesures définies dans l'accord de gouvernement.

En séance à MONS, le 23 mars 2020.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,

LE PRESIDENT,